CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E106848** **VALABLE JUSQU'AU** **04/06/2027**

ÉDITÉ LE 20/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/06/2012

Raison sociale : GROLLEAU CYRILLE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/10/2024

Capital : 3 000

6 RUE SAINT ELOI
49280 LA TESSOUALLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 752114058

Siret : 752 114 058 00031

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5410019

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 317581352004

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 317581352004

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 06 76 62 50 61 **Fax :** 02 41 56 79 56

Portable : 0676625061

Responsabilité légale :
FINANCIERE GROLLEAU (927 871 160) / GROLLEAU CYRILLE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : grolleau.c@orange.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 116 659 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	5	05/06/2025
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	5	28/06/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	5	02/04/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/05/2026 08:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E106848** **VALABLE JUSQU'AU** **04/06/2027**

ÉDITÉ LE **20/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/06/2012
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/10/2024
Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 752114058

Siret : **752 114 058 00031**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 5410019

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 317581352004

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 317581352004

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **GROLLEAU CYRILLE**

6 RUE SAINT ELOI
49280 LA TESSOUALLE

Téléphone : 06 76 62 50 61 **Fax :** 02 41 56 79 56
Portable : 0676625061

Site Internet :
E-mail : grolleau.c@orange.fr

Responsabilité légale :
FINANCIERE GROLLEAU (927 871 160) / GROLLEAU CYRILLE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	05/06/2025
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	28/06/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	02/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	27/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	28/06/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	30/06/2021
o Isolation des combles perdus	28/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/05/2026 08:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.